



De nouveaux supports de communication : pour vous informer et favoriser les échanges



Jacques BILLANT
Préfet de La Réunion

La COVID-19 et le conflit en Ukraine perturbent fortement l'ensemble de la chaîne économique, en produisant des dommages collatéraux sur l'approvisionnement en matières premières. Cette situation se traduit par des hausses de prix à l'importation, des délais de livraison allongés, des pénuries... dont souffrent tous les territoires. Les industriels locaux, le BTP, les commerçants tirent le signal

d'alarme car l'inquiétude grandit quant à la hausse des prix (matières premières, fret) et aux difficultés d'approvisionnement (matériaux de construction, biens de consommations, produits alimentaires).

Suite au discours du Premier Ministre du 16 mars, j'ai réuni les acteurs économiques locaux, les organisations professionnelles et les services de l'État afin de dresser un état des lieux des répercussions des crises actuelles sur le territoire. Des actions vont être mises en œuvre prochainement notamment pour les entreprises des transports (maritime, aérien) et de la construction, les industriels, les importateurs et les commerçants.

Pour anticiper les tensions à venir je vais mettre en place des groupes de travail pilotés par les services de l'État avec le soutien des organisations professionnelles et mobiliser la fédé-

ration des banques sur un soutien spécifique. Parallèlement nous allons organiser la sécurisation des approvisionnements et de la gestion des stocks tampons sur les produits essentiels et rechercher des alternatives sur les approvisionnements en analysant le potentiel et les opportunités régionales.

La mobilisation de tous les acteurs institutionnels et économiques est indispensable pour préserver la dynamique amorcée par le plan de relance et ses mesures de soutien. Je compte sur l'esprit civique de l'ensemble des membres du HCCP pour que chacun mette son énergie et ses moyens au service de La Réunion afin que cette crise touche le moins durement et le moins longtemps possible les Réunionnais.



Dominique VIENNE
Président du HCCP

Le Premier Ministre, Jean Castex, lors de son discours du 16 mars, a pointé plusieurs mesures du plan de résilience pour la France concernant la commande publique : « Des dispositions pour le secteur du BTP, très impacté par la volatilité du prix des matériaux de construction ou des carburants. De nombreux chantiers ont été conclus sans clause de révision des prix adaptée à la situation, a-t-il souligné. C'est la raison pour laquelle je demande aux acteurs publics d'appliquer lorsque c'est possible la théorie de l'imprévision pour les marchés publics ne comportant pas de clause de révision de prix et de ne pas appliquer les pénalités de retard lorsque

ce dernier est justifié par la prolongation d'un délai de livraison de la part d'un fournisseur à cause de la crise ».

À La Réunion, cette question de la théorie de l'imprévision a déjà fait l'objet de courriers du HCCP et du préfet (les 3/12/2021 et 6/01/2022) destinés aux donneurs d'ordre. Il appartient désormais aux parties prenantes de la commande publique de se saisir de ces dispositions réglementaires. Dans le même ordre, nous avons également transmis un courrier le 3 mars dernier à notre réseau de donneurs d'ordres et de fédérations professionnelles, pour leur rappeler que les entreprises sont en droit de demander la mise en œuvre automatique des intérêts moratoires dus. Ces différentes dispositions prévues dans le code de la commande publique doivent aussi permettre d'accompagner notre économie et particulièrement les entreprises pour traverser ces moments singuliers de notre Histoire.

En effet, la situation de guerre en Ukraine et les impacts actuels et prévisibles sur notre économie m'amènent à rappeler que l'entreprise est et sera

un puissant levier de **résilience** et de **transformation** de notre société.

C'est pourquoi, il est important de **(re) vitaliser durablement** notre tissu économique : d'une part, en relocalisant l'économie à destination des TPE/PME, d'autre part, en orientant la commande publique vers les entreprises responsables. Il est à la fois essentiel de récompenser autant l'engagement territorial des entreprises, que de chercher l'augmentation du volume de la commande publique actuelle.

Le HCCP, en tant qu'instance d'intelligence collective et de concertation territoriale, a un rôle important à jouer dans ce contexte économique fragilisé par les crises sanitaires et géopolitiques. En pérennisant une commande publique, à la fois **responsable et durable**, et en nous donnant les moyens de maximiser les retombées économiques et sociales au profit du territoire réunionnais, nous renforcerons les capacités des entreprises, de leurs salariés et plus largement de la population à traverser ces moments difficiles à venir.

Vie & Activités du HCCP



REUNIONS ET TRAVAUX DES INSTANCES

Comité technique

Le 10 février un comité technique a été réuni sur plusieurs sujets :

La théorie de l'imprévision. Cette question a fait l'objet de deux courriers du président du HCCP et du préfet (3 décembre 2021 et 6 janvier 2022) destinés aux donneurs d'ordre. Il appartient désormais aux organisations professionnelles de prendre le relais pour toute intervention auprès des donneurs d'ordre. À cette fin, un tutoriel simple sera réalisé et un courrier a été transmis le 3 mars aux fédérations professionnelles pour leur rappeler que les entreprises sont en droit de demander les intérêts moratoires dus.

Le Paiement fournisseur anticipé (PFA). Réflexion en cours sur l'organisation d'un webinaire dédié au cours du 1er semestre 2022. La CINOR sera sollicitée et le Médiateur des entreprises sera approché pour connaître le résultat de ses démarches auprès de la tête de réseau bancaire de La Réunion.



Le guichet unique. Présentation de la feuille de route 2022 dite digitale pour réaliser le guichet unique, en lien avec la Direction de l'innovation et du développement numérique du Conseil régional.

La clause SBA ou « Small Business Act ultra-marin ». L'article 73 de la loi égalité réelle précise que «...les acheteurs publics peuvent réserver jusqu'à 1/3 de leurs marchés aux PME locales...». Le décret d'application du 31 janvier 2018 introduit, à titre expérimental et jusqu'au 31 mars 2023, une obligation pour les soumissionnaires d'un marché d'une valeur estimée >500 000 € HT de présenter un plan de sous-traitance aux PME locales. Un parlementaire de La Réunion va être approché pour qu'il questionne le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et celui des Outre-mer pour obtenir le rapport d'évaluation qui doit être remis au Premier ministre avant fin 2022.



La loi EGalim. Le point a été fait sur sa mise en œuvre et notamment sur les seuils adaptés pour l'outre-mer (cf décret 2021-1235 du 25 sept 2021). Le GT5, en lien avec la DAAF, va préparer une note sur la mise en œuvre de la loi. Un courrier sera transmis aux présidents des commissions d'appel d'offres (CAO) pour leur rappeler les objectifs de la loi, les bonnes pratiques et la possibilité d'utiliser dans leurs marchés des critères permettant des notes discriminantes au profit des producteurs locaux de produits bio. Il est envisagé d'organiser prochainement un webinaire sur ce sujet.

Marchés publics et opendata : un webinaire devrait être organisé par les GT4 et 7 au premier semestre avec la participation de la DAJ (Direction des Affaires Juridiques, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance).



Le Référentiel Territorial des Parcours de Formation à la Commande Publique (RTFCP) : rédaction du référentiel suite à l'étude sur la formation à la commande publique. Une réunion de travail avec les membres du comité de pilotage a été organisée le 1er mars pour finaliser le référentiel (voir également page 4 de cette Infolettre).

Le vade-mecum du service fait : le GT2 proposera un livrable composé de quelques diapositives expliquant la définition d'un bon « service fait » et rappelant que les factures traitées par un AMO doivent obligatoirement être intégrées dans CHORUS-PRO.

Assises des délais de paiement et des financements de La Réunion : il est prévu que le président du HCCP se rapproche de l'AFB et de la BPI pour participer à cet événement.

Rapport d'activités 2021 : celui-ci est disponible en ligne. [Cliquer ici pour le consulter](#)

Vie & Activités du HCCP



ETUDE DE LA FORMATION A LA COMMANDE PUBLIQUE DES ELUS, DES ACHETEURS PUBLICS ET DES CHEFS D'ENTREPRISE

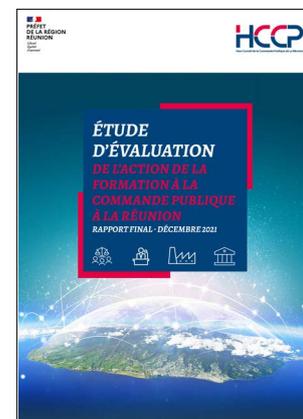
Le rapport définitif de cette étude a été publié et remis le 27 janvier aux membres du HCCP.

L'objectif était de réaliser une analyse fine des besoins des différents acteurs publics et privés, de faire des préconisations et de dresser des pistes d'actions. A l'origine de cette étude, un appel d'offres a été lancé en février 2021 pour permettre au HCCP (notamment le GT4) de s'appuyer sur un prestataire pour réaliser cette étude. Le rapport final a été publié en janvier 2022. Les résultats de l'étude vont permettre au HCCP de faciliter la mise en œuvre d'un référentiel des parcours de formation et de professionnalisation des acteurs

de la commande publique pour rendre les achats plus performants et profitables à l'économie territoriale.

Les résultats de l'étude ont été présentés à la Presse dans un communiqué daté du 21 janvier 2022 intitulé : Résultats de l'étude de la formation à la commande publique des élus, des acheteurs publics et des chefs d'entreprise - En 2022 le HCCP souhaite faciliter la mise en œuvre d'un référentiel des parcours de formation et de professionnalisation des acteurs de la commande publique pour rendre les achats plus performants et profitables à l'économie territoriale. Cette communication vers la Presse

spécialisée a donné lieu à plusieurs articles parus dans : Santé-Achat.info, Républik HA, La Gazette des Communes et Achatpublic.info.



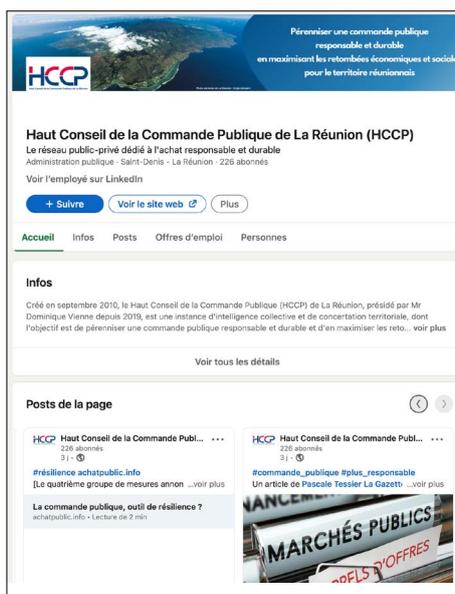
[Consulter l'étude](#)

[Télécharger le communiqué de presse du 21 janvier 2022](#)

LA COMMUNICATION DU HCCP : DEUX NOUVEAUX SUPPORTS ONT FAIT LEUR APPARITION !

La nouvelle newsletter du HCCP : actualités et veille toutes les deux semaines !

Depuis le 25 février une newsletter « nouvelle formule » réalisée par le HCCP est adressée à l'ensemble des membres du réseau. On y trouve les dernières actualités du HCCP et également une veille précieuse sur la commande publique et l'économie réunionnaise, notamment. Cette newsletter est désormais envoyée tous les quinze jours, le vendredi, aux membres du réseau. Prochaine parution, le vendredi 1er avril.



Plus de 220 ! C'est le nombre d'abonnés à ce jour à **la page LinkedIn du HCCP** en ligne depuis seulement quelques semaines. Notre présence sur ce réseau social permet de vous informer

des activités du HCCP et de partager notre veille, au jour le jour : l'actualité relative à la commande publique, les événements auxquels participer, les retours d'expérience des territoires, en métropole comme dans les territoires ultra-marins...

Si vous n'êtes pas encore inscrit, [cliquez sur le lien](#)

Les pages web du HCCP. Nous avons réalisé un « toilettage » des pages sur le site de la Préfecture de La Réunion et nous avons simplifié la navigation pour que tout internaute puisse y trouver plus facilement l'information essentielle et à jour sur le HCCP : la présentation (approche, objectifs et gouvernance), les groupes thématiques (pilotes, finalités, réalisations), la charte, les supports d'information et de communication.

[Découvrez les nouvelles pages](#)

Les chiffres de la commande publique



Etude sur l'allotissement des marchés publics à La Réunion

Cette étude porte sur l'analyse de l'allotissement des marchés de travaux par typologie de travaux, métiers et maîtres d'ouvrage. Le périmètre concerné sont les consultations de travaux lancées entre janvier 2018 et décembre 2020. Sont exclus du périmètre de l'étude, les marchés de contrôle, de maintenance, de mise en conformité, les relances d'appels d'offres et relance de lots.

[Consulter l'étude](#)

Calendrier des consultations de travaux à partir de janvier 2022

Afin de donner de la visibilité aux acteurs du BTP, suite à la crise sanitaire, la CERBTP en collaboration avec l'ARMOS, les organismes de logements sociaux et aménageurs, les collectivités locales, les services de l'Etat, les Etablissements Hospitaliers et autres

maîtres d'ouvrages publics a procédé aux recensements des opérations qui seront soumises à consultation dans les prochaines semaines ou prochains mois. Dans ce tableau (voir lien ci-dessous) se trouve la compilation des projets transmis par les maîtres d'ouvrage répondants. Les montants prévisionnels des travaux sont indiqués par tranche.

[Consulter la liste des consultations de travaux prévisionnelles à partir de janvier 2022](#)

La note de conjoncture trimestrielle du T3 2021

Créées en 2012, les notes trimestrielles du CERT BTP ont pour objectif de mettre à disposition des informations récentes sur les tendances de court terme. Elles ont pour vocation à évoluer avec l'ajout d'indicateurs complémentaires de suivi corrélés avec l'activité du BTP.



[Consulter la note du T3 2021](#)

Guide du recensement des contrats de la commande publique

Les acheteurs publics ont l'obligation d'établir et transmettre annuellement les données de recensement des contrats publics. Pour les accompagner dans la démarche, l'OECP édite chaque année un guide du recensement des contrats de la commande publique. Celui-ci a été mis à jour pour l'année 2022, la nouvelle version prenant en compte l'ouverture du nouvel exercice 2022 ainsi que les modalités et les dates limites de déclaration pour les données 2021 et 2022. L'édition 2022 détaille chaque rubrique de la fiche de recensement type et explique comment la renseigner pour faciliter la saisie des données.

[Consulter le guide](#)



Bonnes pratiques



GUIDES ET ÉTUDES

Afin de lutter contre le gaspillage et la pollution de l'environnement, **les produits en plastique à usage unique sont interdits à l'achat depuis 2020** sur les lieux de travail et à l'occasion des événements organisés par les services de l'État et de ses établissements publics. Pour aider les services à appliquer cette mesure, la Direction des Achats de l'État (DAE) a élaboré un recueil de solutions et de bonnes pratiques alternatives au plastique à usage unique.

[Consulter le recueil](#)



Masques sanitaires

Un guide, édité par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, recense les bonnes pratiques et leviers d'action pour garantir la sécurité des approvisionnements, pour aider les acheteurs publics à commander "responsable" en tenant compte des règles définies par le Code de la commande publique.

[Consulter le guide](#)

Guide pour se développer grâce aux marchés publics à l'attention des TPE-PME

Ce guide, réalisé par la DAJ, en collaboration avec les CCI et les CMA, ainsi que le MEDEF et la CPME, avocation à aider les TPE-PME à construire leurs

stratégies commerciales pour se développer grâce aux marchés publics, notamment en valorisant leurs atouts en termes de compétitivité hors prix.

[Consulter le guide](#)

Guide de la donnée des territoires

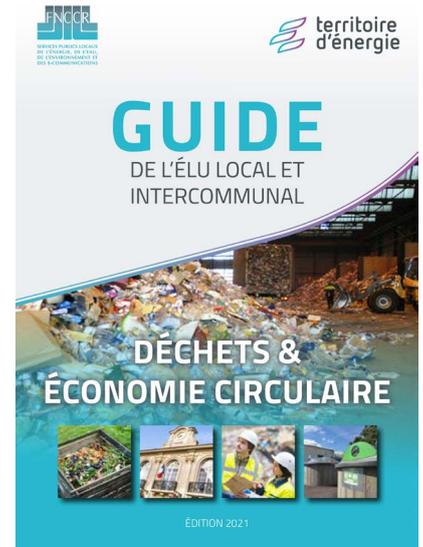
L'appropriation des données numériques par les collectivités locales avance très lentement. Si des collectivités pionnières défrichent leur potentiel, la majorité peine à maîtriser le sujet de la data, publique ou pas, ouverte ou fermée. Réalisé par l'Observatoire Datapublica avec la Banque des Territoires, ce guide, diffusé par La Gazette des Communes, donne des clés de compréhension des enjeux et stratégies, et des bonnes pratiques à activer.

[Consulter le guide](#)



Guide du recensement des dépenses 2021 relatives à l'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

[Consulter le guide](#)



Guides de l' élu

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) publie ses nouveaux guides destinés aux élus et/ou cadres territoriaux en charge de services publics touchant au plus près la vie des administrés : alimentation en eau potable et assainissement, accès à l'électricité et/ou au gaz, chaleur et froid, gestion et valorisation des déchets, téléphonie et communications électroniques en très haut débit.

Ces guides permettent de découvrir la complexité de ces missions mais également d'accompagner les collectivités par une approche technique et juridique précise.

[Consulter les guides](#)

Du commerce équitable dans ma cantine

Ce guide, destiné aux gestionnaires de restaurant collectif, acheteur et élu de collectivité, donne toutes les clés pour développer et réussir les achats de produits issus du commerce équitable en restauration collective.

[Consulter le guide](#)

Actualités locales & nationales



Depuis maintenant plus d'une décennie, **l'Observatoire des achats responsables (ObsAR)** analyse le déploiement des achats responsables en France. Le Baromètre annuel est une source d'informations instructive pour les décideurs et les opérationnels. Les réponses apportées par les centaines d'organisations qui ont accepté de participer, permettent à la profession et ses parties prenantes de mesurer les réussites et les efforts restant à mettre à œuvre pour atteindre les objectifs fixés aux achats en général. Un webinaire de présentation de ce baromètre est organisé le 30 mars 2022.

[Infos et inscription](#)

13ème Baromètre Achats Responsables
Comment les PME se positionnent ?
Webinaire de présentation des résultats le mercredi 30 mars à 14h

Un événement organisé par :
L'Observatoire des Achats Responsables
cpme CONFÉDÉRATION DES PME

Intervenants :
- Pierre Pélozet, Président de l'ObsAR
- Guillaume de Bodard, Président de la Commission Environnement et Développement durable de la CPME

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ), la Direction des Achats de l'Etat (DAE), et l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat (AIFE) du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance vous invitent à participer à des conférences à distance :

- le 24 mai 2022 : webinaire « Commande publique et open data », centré sur les données ouvertes.
- le 21 juin 2022 : webinaire « Entreprises, simplifions la commande publique ! ».

Retrouvez toutes les actualités sur la commande publique numérique et **le projet TNCP (Transformation numérique de la commande publique)** [sur le site](#) et en suivant la page « Commande publique numérique » sur [LinkedIn](#)

Externalisation réussie ! La mission d'information de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale a réalisé un rapport sur **l'externalisation des missions de service public à des prestataires extérieurs**. La finalité de ce rapport est de prévenir les dangers de l'outsourcing et de formuler des recommandations afin de le maîtriser, car la pratique extensible de l'outsourcing n'est pas sans dangers (perte des compétences en interne, manque de partage des connaissances...).

Le rapport met en garde les administrations qui auraient tendance à en abuser et rappelle les clés d'une externalisation réussie grâce aux outils présents dans le code de la commande publique (pratique systématique du sourcing, réflexion plus poussée sur le choix du véhicule contractuel pour les projets d'ampleur ou encore attention à porter au processus de mise en concurrence).

[Consulter le rapport](#)

Consultation sur la norme Iso 20400



Née en 2017, la norme Iso 20400, cadre de référence des achats responsables, fait l'objet d'une consultation publique dans le but de savoir s'il est nécessaire de l'amender ou de la réviser. Les acheteurs ont jusqu'au 31 mars pour faire part de leur avis.

Première norme internationale dédiée aux achats responsables, Iso 20400 fournit les lignes directrices aux structures, privées comme publiques, qui souhaitent intégrer la responsabilité sociétale dans leur processus

achats. En France, le label Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) s'adosse à ce référentiel.

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) va consulter ses membres pour réfléchir à l'avenir de cette norme. C'est pourquoi l'AFNOR vient de lancer une enquête (10 questions) auprès des acheteurs français afin de recueillir leurs avis et observations. Les professionnels ont jusqu'au 31 mars pour donner leur sentiment.

[Pour participer à l'enquête](#)

JOURNÉE DE L'ACHAT PUBLIC
L'événement de référence de la commande publique
Réglementation, outils innovants, initiatives durables : tirez parti des évolutions de la commande publique !
Judi 31 mars 2022
8^{ème} édition • Full digital
Retrouvez le programme sur conferences.lagazetteDESCOMMUNES.com

À NE PAS MANQUER

Partenaires : la Gazette, LE MONITEUR des TRAVAUX PUBLICS, FRANCE 100, aap, bulpro, PUBLIC, HerbeMéditerranée, CCM

Journée de l'achat public 2022, organisée le 31 mars par la Gazette des Communes et Le Moniteur des Travaux Publics, intitulée « Réglementation, outils innovants, initiatives durables : tirez parti des évolutions de la commande publique ! ».

[Programme et inscription](#)

Le RESECO et le CNFPT des Pays de la Loire organisent la prochaine **journée d'actualité sur les marchés publics de denrées alimentaires** le 11 mai 2022 (de 9h00 à 16h30, heures de métropole) au Mans pour une journée d'échange et d'information autour des marchés publics de denrées alimentaires.

[Programme et inscription](#)



Informations juridiques :

ACTUALITÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE

#Achats publics responsables

L'arrêté du 3 décembre 2021 fixant les modalités de déclaration à l'observatoire économique de la commande publique (OEC) de la part des dépenses relatives à l'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées a été publié le 11 décembre 2021. Il vise à permettre aux acheteurs de réaliser la déclaration prévue par le décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 pris en application de l'article 58 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite « loi AGECE ». Le décret, accompagné d'une notice, dresse la liste et les proportions minimales des 17 produits ou catégories de produits devant être issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, selon un taux compris entre 20 et 40 %. La loi, le décret, sa notice et l'arrêté sont accessibles depuis [la page achats responsables de la DAJ](#)



#Facturation électronique

[Commentaire de la DAJ sur l'arrêté du 14 décembre 2021, relatif au développement de la facturation électronique](#)

La **#loi EGAlim** impose aux collectivités des mesures dont celle qui rend obligatoire, dans la restauration collective des collectivités, au moins 50% de produits durables ou de labels de qualité (**20 % à La Réunion - cf. décret du 2021-1235 du 25/09/2021**), avec un minimum de 20 % de produits bio (**5 % à La Réunion**).

Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Pour mettre en œuvre cette obligation, [le site](#) dont les travaux sont issus du Conseil national de la restauration collective (CNRC), a mis en ligne deux guides d'aide à la commande publique.

Le premier est destiné aux cantines en régie, le deuxième aux communes qui ont recours à un prestataire en délégation de service public (DSP).

[Télécharger les guides](#)

Modifications du #code de la commande publique

La consultation sur le projet de décret, portant diverses modifications du code de la commande publique prévoyant des dispositions d'application de la loi "Climat et Résilience" ainsi que diverses autres mesures ayant une incidence sur les pratiques des acteurs de la commande publique, s'est achevée le 27 janvier 2022.

Sa version amendée a été présentée au Conseil national d'évaluation des normes le 3 février 2022.

France urbaine décrypte ce projet de décret. [A lire ici](#)

Contactez le HCCP : hccp-secretariatpermanent@reunion.pref.gouv.fr
0262 40 75 60 - [Sur le web](#) - [Sur LinkedIn](#)

Toute personne ou organisation ayant un intérêt à se mobiliser autour de la commande publique et de sa meilleure efficacité pour le territoire est invitée à participer aux groupes thématiques ([voir liste et contacts](#)).